

**Compte-rendu du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du 25 Mai 2020**

L'an deux mille vingt le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire sortant.

Date de convocation du Conseil : 19 mai 2020

En application de l'Ordonnance n°2020-562 du 13/05/2020, notamment son article 10, la séance a eu lieu sans public

Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, DUBOIS Chantal, BLANCHARD, GUIBERT, JOLLY, DUBOIS Danielle et BORDAS. Messieurs DUBREUIL, PIOT, GRAND, ERBEL, ANDRE, PASCUAL et BARDIEUX.

Absent(s): Néant

Pouvoir(s): Néant

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- Installation du Conseil municipal,
- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints au maire,
- Election des Adjoints au maire,
- Lecture et remise de la Charte de l'Elu local,
- Indemnités des élus,
- Délégations consenties au maire par le conseil municipal,
- Désignation des membres des différentes commissions communales,

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID19, le public ne peut être accueilli et la retransmission des débats ne pouvant être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

.....
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Brigitte BAPTISTE Maire sortant, fait voter le huis clos à mains levées, en début de séance.

Puis elle fait l'appel des conseillers nouvellement élus et les déclare installés dans leurs fonctions.

Elle passe ensuite la présidence au doyen d'âge : Monsieur Jacques PIOT qui donne lecture des articles du CGCT et invite l'assemblée à procéder à l'élection du Maire :

1/ ELECTION DU MAIRE :

Madame Brigitte BAPTISTE est seule candidate à la fonction de Maire de la commune.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

- **nombre de bulletins : 15**
- **bulletins blancs ou nuls : 0**
- **suffrages exprimés : 15**
- **majorité absolue : 8**

Mme Brigitte BAPTISTE ayant obtenu : **15 (quinze) voix, représentant la majorité absolue**, est proclamée Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilisant 15 suffrages exprimés pour Madame Brigitte BAPTISTE,

LA PROCLAME Maire de la commune de Touvre et la déclare installée.

L'AUTORISE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après son installation, Madame Brigitte BAPTISTE reprend la présidence :

- 1- Fait nommer un secrétaire de séance : Gaëlle BLANCHARD
- 2- Puis passe au reste de l'ordre du jour de la séance :

2/ CREATION DES POSTES D'ADJOINTS :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- **d'approuver** la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

3/ ELECTION DES ADJOINTS :

Après un appel de candidature, la seule liste de candidats est la suivante :

- Liste Jacques DUBREUIL – Eliane REYNAUD – Jacques PIOT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

La liste Jacques DUBREUIL – Eliane REYNAUD – Jacques PIOT ayant obtenu : 15 (quinze) voix, représentant la majorité absolue.

Ont été proclamés adjoints au Maire :

M. Jacques DUBREUIL,
Mme Eliane REYNAUD,
M. Jacques PIOT.

Qui ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL :

Madame le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu local qui a été distribuée et remise à chacun « en main propre ».

4/ INDEMNITES DES ELUS :

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

ARTICLE 1 – détermination des taux : Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- **Maire** : 51.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- **1^{er} adjoint** : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- **2^{ème} adjoint** : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- **3^{ème} adjoint** : 19.80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

- Les Conseillers municipaux délégués, seront nommés par arrêté du Maire et sans indemnité.

ARTICLE 2 – Revalorisation :

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

ARTICLE 3 – Crédits budgétaires :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal.

5/ DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Madame le maire rappelle que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Elle l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Vu le CGCT (Code général des collectivités territoriales) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale,

DONNE à Madame le Maire les délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT.

6/ DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Madame le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des commissions communales qu'il convient de créer, ainsi que leur objet. Elle propose ensuite au Conseil Municipal d'en désigner leurs membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne pour siéger aux commissions communales :

URBANISME, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Présidente : Mme BAPTISTE, Maire

Mme REYNAUD Eliane	Mme DUBOIS Danielle
M. BARDIEUX Jean-Marie	Mme JOLLY Véronique
Mme DUBOIS Chantal	

TRAVAUX, SECURITE, VOIRIE, RESEAUX, BATIMENTS

Présidente : Mme BAPTISTE, Maire

M. PIOT Jacques	M. PASCUAL Bernard
M. ANDRE Jean-Luc	
M. ERBEL Philippe	

FINANCES

Présidente : Mme BAPTISTE, Maire

M. PIOT Jacques	Mme GUIBERT Nadine
Mme DUBOIS Danielle	M. PASCUAL Bernard
M. GRAND Stéphane	

COMMUNICATION, CULTURE, ASSOCIATIONS, ANIMATION

Présidente : Mme BAPTISTE, Maire

M. GRAND Stéphane	Mme GUIBERT Nadine
M. BARDIEUX Jean-Marie	Mme JOLLY Véronique
Mme BLANCHARD Gaëlle	

PETITE ENFANCE, JEUNESSE COMMUNALE, AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES

Présidente : Mme BAPTISTE, Maire,

M. DUBREUIL Jacques	Mme DUBOIS Chantal
Mme BLANCHARD Gaëlle	Mme DUBOIS Danielle
Mme BORDAS Jocelyne	Mme JOLLY Véronique

Chaque commission a élu son vice-président au sein même de ses membres.

Il a ensuite été procédé à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres titulaires et suppléants de la **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**.

Ont été élus et désignés à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Présidente : Mme BAPTISTE, Maire

Titulaires	Suppléants
M. PIOT Jacques	M. GRAND Stéphane
M. DUBREUIL Jacques	Mme JOLLY Véronique
Mme REYNAUD Eliane	Mme BLANCHARD Gaëlle

Fin de la séance 19h30